

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Le Havre, le 05 octobre 2017

Service de Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Emploi et Formation Maritimes

Affaire suivie par : P. BONNAFOUS
Tél. : 02 35 19 97 66
Courriel : pascal.bonnafous@developpement-durable.gouv.fr

PROCES-VERBAL

EXAMEN DU BREVET DE MECANICIEN 250kW

REFERENCES :

Décret n° 2015-723 du 24/06/2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonction à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Arrêté du 05/12/2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Arrêté du 12/08/2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250kW ;

Décision DIRMer-MEMNor 972/2017 en date du 03/10/2017

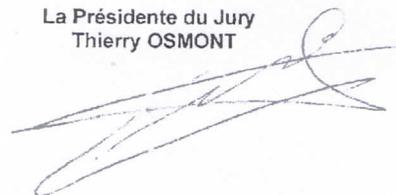
La commission chargée d'examiner les candidats à l'examen du Brevet de mécanicien 250kW, s'est réunie le jeudi 05 octobre 2017 par visioconférence à la Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord au HAVRE et sur le site des Phares et Balises de CHERBOURG pour arrêter la liste des candidats admis et, examiner si le déroulement de l'ensemble des modalités s'est effectué suivant les textes ci-dessus référencés.

La composition du jury ainsi que le prestataire de formation font l'objet de la décision référencée ci-dessus.

1 – Candidats ayant acquis la totalité des modules de la formation : M1-1 et M2-1.

Nom	Prénom	Numéro de marin
AIT - SEGUER	Christophe	**53259
ANDRE	Malik	20106098
RICHARD	Baptiste	**24878

La Présidente du Jury
Thierry OSMONT



Copie :
IGEM
GM1
Membres de la Commission
LPM Cherbourg